

Rallye national du Sud Sauvage - NTR 2022

21 – 22 Mai 2022

Organisation ASA Réunion – 1906

Visa FFSA N°142

ADDITIF N°2

Saint Denis, le 13 mai 2022

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.3 P – ORDRE DE DEPART

Suite à la modification du règlement standard des rallyes de la FFSA en date du 15.02.2022 intervenue après l'obtention du visa fédéral de l'épreuve, l'ordre de départ suivant sera appliqué pour la série 5 :

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série

Le Comité d'Organisation



« Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1^{ère} réunion »